



LE POINT

éditorial

Au sortir d'une campagne parfois agitée où l'émotion l'a trop souvent emporté sur les considérations politiques, il est juste de remercier ici toutes celles et ceux qui se sont portés en listes dans nos villes et villages. Vous avez fait un boulot formidable. Bien sûr, nous avons trop souvent perdu, en particulier dans les villes, même si les majorités de gauche s'y maintiennent ou progressent, mais cela n'enlève rien à votre engagement. Le même phénomène se produit là où des listes vertes ont fait leur apparition, alors que dans certaines communes, les pertes de sièges sont la traduction de notre incapacité ou de notre refus de présenter des listes.

Nous, socialistes, portons la responsabilité de la plupart des majorités de gauche et assumons seuls des mesures difficiles.

Ainsi on dit et on écrit trop souvent que la politique d'austérité cantonale, rendue indispensable par l'incurie d'une majorité de droite, est la cause de cette perte de confiance. Sans nier totalement l'influence de cette politique sur nos résultats, nous pouvons la nuancer ; et affirmer que nous assumons nos responsabilités quand d'autres se complaisent, à force de mauvaise gestion des dossiers, à fragiliser certaines régions et communes, donc le canton tout entier.

Vous, les élus et élus du PSN, assumerez vos mandats avec un souci d'honnêteté et d'éthique qu'il serait bon de voir partagé par ceux d'autres partis. A ce titre, la nauséabonde cuisine UDC-libérale que nous ont servie certains élus chaux-de-fonniers n'augure rien de bon. A croire que par ces manœuvres écœurantes, ils cherchent à nous dégoûter de la chose publique. Ainsi foulée aux pieds, notre démocratie saura sans doute faire savoir qu'elle n'est pas d'accord.

Alors tous ensemble, mettons le cap sur les cantonales 2009.

Philippe Merz
Chargé de communication PSN

Votation fédérale du 1^{er} juin 2008

NON

plutôt trois fois
qu'une

Non aux naturalisations arbitraires
Non à l'initiative « muselière »
Non à la privatisation de la santé



PSN

PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTOIS

W W W . P S N . C H

- 2 Elections communales
- 4 Votations fédérales
- 6 Chronique des Chambres

- 7 Elections du 22 juin 2008
- 8 La dernière - Agenda

L'effet «faucille» : le PS loclois pris entre le marteau et l'enclume

Cinq sièges de perdus au Conseil général. Dur, dur ! Mais maintien de notre siège à l'exécutif ! Comment expliquer ce résultat ?

Dans un premier temps, on a bien sûr envie de chercher des explications à l'extérieur : un parti POP dynamisé par son président de commune, dont la seule présence sur les listes du Conseil général assure des voix à l'ensemble du parti ; des décisions cantonales menées par la majorité rose-verte mal comprises par la population locloise, en ce qui concerne notamment le départ de la HE-Arc.

Dans un deuxième temps, on est obligé également de se pen-

cher sur des facteurs internes au PSL, comme notre liste pour le législatif, moins fournie en candidat-e-s que celle des autres partis, ou notre travail d'élu-e-s dans le législatif.

Mais il s'avère tout de même difficile de trouver une explication rationnelle à la perte de nos 5 sièges, puisque nos élu-e-s ont travaillé dans une même proportion que les autres partis du législatif. Les dossiers difficiles défendus par notre représentante à l'exécutif ont probablement pesé aussi. Pendant ce temps, d'autres membres du Conseil communal dormaient profondément.

Finalement, on arrive à la conclusion que ce qui nous a manqué,

c'est une stratégie d'opposition plus claire et déterminée vis-à-vis de l'inertie et la démagogie de l'exécutif loclois, en particulier lorsque celui-ci bloque des dossiers aussi importants que le rapprochement des deux villes du haut; ou qu'il propose, à la veille d'élections communales ...une baisse d'impôts; ou encore qu'il ne présente pas de dossiers sérieux et conséquents pour aller de l'avant dans les thèmes liés au xtransport ou à la mise en valeur de l'Ancienne Poste.

Les occasions n'ont pas manqué, mais ...nous les avons manquées... faute peut-être d'avoir su manifester notre désaccord vis-à-vis d'un parti de gauche « apparenté ».

Mais, au-delà de toutes les explications, partiellement justes ou imaginées telles, le PSL va aller de l'avant : avec les Verts et le POP en ce qui concerne la défense des plus démunis et d'une société plus solidaire ; mais sans ce dernier si sa politique populiste l'amène à développer une ville fermée et repliée sur elle-même et sur son passé.

Corine Bolay Mercier
Présidente, section Le Locle

PS La Chaux-de-Fonds : une érosion que nous enrayerons

Malgré une campagne menée par une équipe motivée et soudée, le Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds accuse encore une fois un recul qui se traduit par la perte de deux sièges au Conseil général.

Le PS atteint ainsi avec 11 élu-e-s un niveau de représentation particulièrement bas même s'il reste la plus importante force politique de la ville. Une chute atténuée par la belle et méritée réélection de nos camarades Didier Berberat et Laurent Kurth induisant, malgré une baisse de près de 2,5 % en termes de suf-

frages, le maintien des deux sièges PS au Conseil communal.

Un recul global, mais malgré tout une majorité de gauche renforcée au législatif par la progression du POP et des Verts.

Loin de nous décourager, c'est à une analyse et une remise au travail immédiate que nous devons procéder. Parmi les explications avancées, on retrouve le syndrome de la majorité : une politique cantonale durement ressentie, une politique communale marquée par les restrictions financières et le PS en ligne de mire.

A cela s'ajoutent un manque de visibilité du groupe du Conseil général et une conscience « verte » accrue. Au final, un report de voix d'une partie de notre électorat sur les Verts ou le POP. Citons enfin le refus, contrairement à d'autres partis, de tromper l'électorat en utilisant le nom de nos deux conseillers communaux sortants pour tirer la liste au Conseil général.

Une partie des explications avancées, c'est maintenant un travail important qui nous attend. D'abord en section, notamment par un accroissement de la visi-

bilité et un travail de proximité. Mais aussi en collaboration avec les autres sections, notamment des villes de gauche, et le canton, car c'est aussi ainsi que nous donnerons les moyens au PS de relever le défi des cantonales et de consolider sa position.

Silvia Locatelli
Présidente,
section La Chaux-de-Fonds

Ville de Neuchâtel : majorité de gauche maintenue

La majorité de gauche a été maintenue, nous nous dirigeons donc vers notre 5^e législature consécutive sous l'égide d'une politique sociale de proximité.

Cependant, pour une fois, tout n'est pas rose pour le Parti socialiste. La gauche, dans son ensemble, concède un siège à la droite, suite à l'apparementement entre ULR et UDC, question de mathématiques, donc. Ce siège s'ajoute toutefois à deux autres restés à gauche, mais passant de notre parti à nos alliés Les Verts et Solidarités.

Nous y voyons un avertissement clair par rapport à la politique d'austérité menée au niveau cantonal. Nous devons impérativement reprendre notre rôle de parti politique de gauche et réaffirmer nos valeurs sociales si nous voulons maintenir une députation forte.

Mais les élections communales ne sauraient n'être que les prémices des élections cantonales. Elles sont aussi pour nous l'occasion de renouveler nos forces. Ce fut chose faite à Neuchâtel, avec seulement sept candidat-e-s sortant-e-s à se remettre en liste.

Les 14 sièges que nous avons gagnés le 27 avril sont donc occupés pour la moitié par de nouveaux venus. Une belle preuve de vivacité pour notre parti !

Enfin, le maelström médiatique qui a cadencé les dix derniers jours de la campagne nous aura enseigné ceci : à droite, tous les coups semblent permis. Preuve que nos adversaires ne sont pas libéraux en toutes choses.

Heureusement, le verdict des urnes a été sans appel : le bilan politique compte plus que la dérive « pipolistique » des médias. Un

vote salvateur donc, et ce bien au-delà de l'enjeu personnel, démontrant que l'action politique est bien la base sur laquelle le vote populaire se fonde.

Matthieu Béguelin
Président, section Neuchâtel

En partie grâce aux Verts, la gauche se maintient dans l'Entre-deux-Lacs et le Littoral Est

Avec 10 élus, Cornaux accentue la poussée (+3) enregistrée en 2004. La commune peut compter sur 42% de suffrages socialistes et a manqué de peu un onzième siège. Il est intéressant de constater la discipline de vote des électeurs socialistes, qui ont très peu tracé leurs candidats. Par contre, il n'en est pas de même pour l'ULR, où la sélection s'est faite par élimination.

Cressier gagne un siège. La candidate socialiste au Conseil communal bénéficie de l'élection tacite.

Hauterive perd 3 sièges au profit des Verts, nouveaux venus dans la commune.

La Tène, fusion des communes de Marin et Thielle-Wavre, élira ses conseillers généraux au mois de juin. Une nouvelle section socialiste s'est constituée.

Le Landeron perd les 4 sièges gagnés en 2004, au profit de Canette et de l'UDC, qui fait hélas une entrée remarquée dans la cité de l'extrême est du canton.

Lignièrès gagne un siège. Fait remarquable : il y a 4 femmes parmi les 5 élus.

Saint-Blaise, avec 14 élus, maintient son score d'il y a 4 ans.

Dora Barraud
Présidente, section Cornaux

Section de Colombier : 17 sièges au Conseil général

En boutant l'UDC hors du Conseil général, les électeurs de Colombier ont comblé les partis traditionnels. Il a manqué seulement deux listes dans les urnes pour que l'UDC obtienne le quorum.

Le Parti socialiste confirme ses positions et a fait une excellente opération puisqu'il a obtenu 17 sièges au Conseil général. Il réalise le meilleur score de son histoire dans cette localité.

Les deux conseillers communaux sortants sont placés en deuxième et troisième positions et seront proposés pour une élection au Conseil communal lors de la séance constitutive des autorités, le 29 mai prochain.

La participation s'est élevée à 39,76% et se situe dans la moyenne du canton.

Randoald Corfu
Président, section Colombier

Non à la privatisation de la santé



ATTENTION! Ne nous laissons pas influencer par ce titre prometteur «**qualité et efficacité dans l'assurance maladie**». En effet, l'intention première de l'article constitutionnel soumis en votation le 1^{er} juin est bien de démanteler notre système de santé publique et non pas de l'améliorer. Les termes flous et globaux contenus dans cet article, comme « peut prendre en charge », « peut proposer des assurances d'indemnités journalières », « peut prévoir des prestations », visent bien à camoufler

- la suppression de la liberté de choix du médecin et de l'établissement hospitalier
 - la suppression de la solidarité entre assurées et assurés voulue dans la LAMal
 - la réduction du catalogue des prestations
- ... et à octroyer ainsi tout pouvoir aux assureurs maladie.

De plus, cet article constitutionnel fait office de contre-projet à l'initiative UDC ; il a été rédigé en hâte par les Chambres fédérales et accepté par les partis de droite dans le seul but d'éviter de débattre de l'assurance maladie avant les élections fédérales de l'automne 2007. Dans la précipitation, il n'a pas été jugé utile de prendre l'avis des can-

tons, ni d'ailleurs de procéder à une quelconque consultation.

Le manque de courage politique et la manipulation politique de la droite risquent de coûter très cher aux assurés et assurés de ce pays si nous acceptons cet article constitutionnel.

NON à l'article constitutionnel qui accepte que seuls les assurés qui auront les moyens de s'octroyer une assurance complémentaire pourront choisir leur médecin et accéder à la totalité du catalogue de prestations. C'est une discrimination entre assurés-e-s et la suppression de la solidarité voulue dans la LAMal.

NON à l'article constitutionnel qui retire aux assurés-e-s le droit de choisir leur prestataire de soins ou leur établissement hospitalier alors qu'ils contribuent au financement de la santé pour 66 %, par leurs primes, leurs franchises et quote-parts ainsi que par leurs impôts. La réussite de la thérapie ne dépend pas seulement des produits pharmaceutiques mais également des conditions psychologiques dans lesquelles se déroule le traitement. Le choix du médecin doit rester entre les mains des assurés-e-s.

NON à l'article constitutionnel qui autorise les assureurs maladie à se désengager du financement des traitements de longue durée, autrement dit qui réduit le catalogue de prestations et qui exclut tout remboursement pour les maladies chroniques et le vieillissement de la population par les

assureurs maladie, tendance très fortement appuyée dans les discussions actuelles autour du financement des soins.

NON à l'article constitutionnel qui donne tout pouvoir aux caisses dans le financement des établissements hospitaliers (financement moniste par les assureurs maladie) et qui, par ce fait, leur donne tout pouvoir de choisir les bons et les mauvais établissements selon leurs propres critères économiques. Actuellement, les cantons contribuent à hauteur de 8 milliards de francs au financement des hôpitaux et sont en contre-partie garants de veiller à une couverture des soins de qualité. La gestion des deniers publics doit rester en mains de la Confédération et des cantons.

Ne perdons pas de vue que l'assurance maladie est une assurance sociale. Il est vrai que les arguments évoqués par les assureurs maladie nous font oublier cet aspect social de la LAMal ; les critères de décision et de choix des caisses sont basés sur la rentabilité, la concurrence et le profit, autrement dit basés sur des valeurs économiques et non pas sur des valeurs sociales, humaines et de solidarité.

Ne perdons pas de vue également que le lobby des assureurs est une des forces de pression les plus importantes dans les milieux politiques fédéraux. La représentation des députés-e-s défendant les intérêts des caisses aux commissions santé est éloquente :

- à la commission santé du Conseil national, un quart des

membres représente les intérêts des caisses

- à la commission santé du Conseil des Etats, la moitié des membres représente les intérêts des caisses.

Revenons quelques mois en arrière pour constater qu'avant le « bidouillage » de l'article constitutionnel sur la santé qui nous est proposé le 1^{er} juin, la majorité de droite des Chambres a accepté l'art. 64 LAMal qui autorise les caisses à ne plus rembourser les prestations de soins aux assurés-e-s qui ont des arriérés dans le paiement de leurs cotisations. Cette décision a mis en danger la vie des patients-e-s qui ont un besoin régulier de soins et de médicaments. Pour corriger cette inégalité de traitement et rétablir l'accès aux soins pour toutes et tous, ce que prévoit déjà la LAMal, les cantons ont dû verser plusieurs millions pour éponger ce contentieux (14 millions pour le Canton de Neuchâtel). Où trouve-t-on l'intérêt du patient à travers ces votes?

Notre système de santé publique est en danger et est constamment remis en question par la défense d'intérêts économiques. Soyons vigilants et défendons ensemble une santé de qualité accessible à toutes et à tous. Votons NON le 1^{er} juin !

La santé est un droit fondamental qui ne peut faire l'objet d'aucun marchandage.

Odile Duvoisin
Présidente, groupe PSN
du Grand Conseil

Donner une autre perspective aux migrants que l'institutionnalisation de l'arbitraire



Le 12 mars 2000, à Emmen, toutes les demandes de naturalisation des ressortissants des Balkans ont été rejetées par votation et ce malgré le fait que chaque candidat remplissait l'ensemble des conditions objectives et subjectives permettant l'accès à la nationalité suisse.

Ces faits se sont répétés à plusieurs reprises par la suite. Le 9 juillet 2008, le Tribunal fédéral rendait deux arrêts au terme desquels le fait de conférer ainsi la nationalité suisse constituait une violation de plusieurs droits d'ordre constitutionnel.

Le 1^{er} mai 2006, l'assemblée communale de Rheineck refusait la nationalité suisse à vingt-sept personnes (dont vingt-six de religion musulmane et un orthodoxe) pour le motif qu'être musulman constitue un frein naturel à l'accoutumance aux mœurs helvétiques, a fortiori en terre catholique. Le tribunal administratif cantonal a considéré ces décisions comme insuffisamment motivées et a renvoyé le dossier à l'autorité communale.

Le 1^{er} juin de cette année, le Souverain fédéral est appelé à se prononcer sur une initiative UDC

visant à conférer à chaque souverain communal la compétence de désigner lequel de ses organes est compétent en matière de naturalisation ordinaire. Les décisions ainsi rendues seraient définitives et donc soustraites à tout contrôle judiciaire. Nantie de la force de frappe financière qui lui permet d'assurer une propagande de pilonnage, l'UDC va très habilement mener campagne en assénant quelques faits sans pertinence aucune avec le contenu de l'initiative et qui s'intituleraient: Seebach, Locarno et violence des jeunes. Le PS devra convaincre au-delà du cercle de ses militants que ce néfaste projet non seulement ne changera rien au quotidien des gens, qu'il trahit l'esprit de la nation et que d'autres considérations doivent permettre de bâtir une politique migratoire et sociale réaliste.

Est-ce que d'avoir confié la compétence de naturaliser à un organe communal aurait empêché les drames récents qui ont vus de jeunes naturalisés suisses commettre les crimes que l'on sait? Non, il n'y a aucune corrélation entre le passeport des auteurs et la nature de leurs actes ignobles. Est-ce que le projet UDC aurait au moins contribué à réduire les chances d'un octroi à ces gens du passeport à croix rouge? Non, l'arbitraire des décisions communales, en particulier par les urnes, va dans les deux sens. A savoir que l'on a aussi vu des communautés villageoises admettre des notables étrangers, car sportifs ou nantis, et qui n'étaient pas accoutumés au mode de vie et aux usages suisses et parfois ne connaissaient

de surcroît aucun mot d'aucune langue nationale. C'est là le propre de décisions prises ad personam par un ensemble d'individus. Autre missile asséné par les populistes: la Suisse aurait un très fort taux de naturalisation en comparaison européenne. C'est à relativiser. C'est faux en soi car les conditions objectives de naturalisation (douze ans de résidence au minimum) sont les plus strictes d'Europe. Mais il faut savoir qu'en Suisse il n'existe pas (à la différence de la plupart des Etats européens) d'acquisition automatique de la nationalité par naissance («ius soli»). Donc les «étrangers» nés et habitant ici doivent ensuite passer par la voie de la naturalisation facilitée ou ordinaire pour obtenir le passeport suisse. On accroît donc d'autant les chiffres de la statistique suisse de naturalisation alors qu'ailleurs ces personnes ne devraient pas se faire naturaliser et donc seraient non comptabilisées comme telles.

Et le PS. Que propose-t-il? Contre la violence des jeunes étrangers et leur surreprésentation dans les statistiques pénales: intégrer. C'est-à-dire intégrer l'ensemble de la famille et dès l'arrivée en Suisse. Accompagner les jeunes par le biais d'un coaching dans le cadre de leur formation et pour leur faciliter l'accès au marché du travail. Car le nœud du problème est ici. Le taux moyen de chômage des jeunes est doublé pour la catégorie des étrangers, surtout s'ils sont ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Puis, lorsque ceux-ci travailleront, ils percevront un

salaire mensuel brut médian (qu'ils soient non qualifiés ou très qualifiés) de 300 francs inférieur à celui des Suisses œuvrant dans le même domaine et avec les mêmes qualifications (statistiques 2006 de l'OFS). Ainsi donc, si l'on veut viser l'objectif d'une politique migratoire et sociale pertinente, on doit cesser d'humilier les étrangers avec des procédures indignes et stériles mais il faut entreprendre d'investir dans la formation et les salaires et rompre avec les concepts de paupérisation organisée, dont on connaît les effets hautement criminogènes.

En matière de naturalisation, montrons à nos concitoyens que la procédure ne peut que proscrire l'arbitraire, sous peine de dévaloriser la nationalité suisse elle-même. A cet égard, le projet de réforme du droit de la nationalité initié en 2005 par le Conseil des Etats et amélioré par le Conseil national en 2007 constitue un premier pas efficace vers le renforcement du rôle des tribunaux et le respect des principes fondamentaux de procédure.

Jean-Paul Ros
Conseiller général,
Marin-Epagnier

Projet de financement de l'assurance invalidité



Le projet de financement de l'assurance invalidité est en phase de règlement des divergences entre le Conseil national et le Conseil des Etats.

Enfin !...

Il faut dire que le compromis a été très difficile à trouver. Il y a des années que nous en discutons sans pouvoir trouver une version qui satisfasse une majorité. Il n'est pourtant pas encore temps de crier victoire. Fondée sur une augmentation de la TVA, la solution concoctée par le Parlement devra passer en votation populaire. Connaissant la sympathie dont la TVA jouit auprès de la population, rien n'est gagné.

Pourtant le diagnostic est clair depuis longtemps, le compte de fonctionnement de l'AI est déficitaire de 1,6 à 1,7 milliard chaque année et la dette se creuse irrémédiablement. Elle dépasse déjà les 10 milliards de francs.

Cinquième révision et financement additionnel

De nouvelles solutions de financement de l'AI devaient être mises en place en même temps que la 5^e révision. Nous aurions ainsi eu une solution équilibrée entre les économies réalisées dans le cadre de la révision et les

apports supplémentaires. D'un côté on demandait un effort économique non négligeable aux personnes handicapées, de l'autre on assurait la solidité de cette assurance à moyen terme.

Malheureusement, la cinquième révision a été bouclée sans le volet financier, créant une forte insatisfaction, qui s'est traduite par un référendum. La votation a été perdue, mais elle a quand même montré l'attachement d'une grande partie de la population à notre premier pilier et sa solidarité avec les personnes handicapées. On ne pourra pas aller beaucoup plus loin dans le démantèlement.

La proposition du Conseil des Etats

Après l'échec du référendum, le Conseil des Etats s'est mis au travail et a concocté une solution compliquée, mais qui a au moins eu l'avantage de trouver une large adhésion. Cette proposition est fondée sur

- une augmentation de la TVA proportionnelle, de 0,5% pour le taux ordinaire et de 0,2% pour les produits de base et l'hôtellerie, limitée à sept ans
- un gel de la dette de l'AI dans le fonds de compensation AVS et la prise en charge d'une partie des intérêts de cette dette par la caisse fédérale
- la création d'un fonds de compensation de l'AI séparé de celui de l'AVS et le transfert de cinq milliards de francs du fonds AVS dans celui de l'AI pour assurer les liquidités de l'AI

• l'élaboration d'une sixième révision jusqu'en 2012.

Cette solution a, contre toute attente, été votée sans opposition (c'était pourtant mi-décembre, soit quelques jours après l'élection du Conseil fédéral...).

La proposition du Conseil national

Lors de la session de mars, le Conseil national a repris, pour l'essentiel, les propositions du Conseil des Etats. Il les a pourtant modifiées sur quelques points importants. Obnubilé par les fantasmes de « flat tax » de la droite, il a introduit une TVA linéaire de 0,4 point et a réclamé une sixième révision jusqu'en 2010. Une amélioration aussi : la prise en charge de la totalité des intérêts de la dette par la caisse fédérale, ce qui est plus correct envers le fonds AVS.

Où en sommes-nous ?

Le Conseil des Etats reprendra ce sujet en plénum en juin. Ce qui est très problématique dans le projet du Conseil national, c'est, à n'en pas douter, la TVA linéaire. Il ne faut pas oublier que nous devons trouver une majorité dans les urnes, or cette solution sera difficile à vendre. La gauche préfère évidemment un relèvement proportionnel, qui préserve mieux les biens de première nécessité.

La commission du Conseil des Etats en a tenu compte dans la procédure d'élimination des divergences et a choisi un mélange des deux solutions : une TVA

proportionnelle, mais avec 0,4 et 0,2 points. Ce faisant, elle fait un pas en direction du Conseil national, mais elle limite encore plus les ressources de l'AI.

Espérons qu'une solution de consensus verra le jour rapidement. Espérons ensuite que les milieux de droite s'engageront dans la campagne en faveur du financement de l'AI. Nous avons besoin d'une solution de toute urgence, pour diminuer la pression sur l'AI et les propositions continues de diminutions de prestations pour les personnes handicapées.

Gisèle Ory
Conseillère aux Etats

Val-de-Travers : une énergie renouvelée !



La nouvelle commune de Val-de-Travers élira son premier Conseil général le 22 juin prochain. Les enjeux sont importants, puisque les neuf villages regroupés constituent la plus grande commune du canton en superficie, et la troisième en termes de population. Qui plus est, la première législature sera consacrée à créer cette nouvelle commune et des choix seront faits qui auront un impact fort dans la durée. Il est donc essentiel que le PS et la gauche gagnent cette élection !

Au total, pas moins de huit partis sont en course, avec quelque 120 candidates et candidats au Conseil général, pour seulement 41 sièges à pourvoir. Nous nous réjouissons de cette abondance qui donnera au peuple un véritable choix démocratique. Nous

sommes convaincus que nos candidates et candidats sauront convaincre !

L'objectif est que le PS et ses alliés POP et Verts – qui présentent des listes pour la première fois au Vallon – obtiennent suffisamment de sièges pour constituer une majorité avec les élus de Forum Val-de-Travers, une liste régionale de centre gauche non apparentée. Un tel résultat permettrait en effet de placer deux élus socialistes et un élu Forum au sein du Conseil communal, qui sera nommé à la fin de l'été par le Conseil général.

Un pari audacieux, mais qu'il est essentiel de relever face à une droite agressive qui part avec un trois listes: radicaux et libéraux apparentés, et UDC.

Merci à chacune et à chacun de faire tout son possible auprès de ses amis, connaissances, parents, collègues pour les inviter à soutenir la liste socialiste, celle de l'énergie renouvelée !

Jean-Nat Karakash
Vice-président,
section Val-de-Travers

La liste socialiste du PSVT

Yves Antoniotti, Fleurier
Claude Bauer, Couvet
Suzanne Bobillier, Fleurier
Jean-Noël Bovard, Noiraigue
Claude Brosy, Couvet
Laurent Devenoges, Fleurier
Mario Gasparini, Couvet
Valeria Generoso, Fleurier
Jacques Hainard, Fleurier
Nicole Houriet, Les Bayards
Baptiste Hurni, Noiraigue
Jean-Nat Karakash, Fleurier
Frédéric Mairy, Travers

Cécile Mermet, Couvet
Christian Mermet, Môtiers
Véronique Messerli, Travers
Gabriel Modolo, Couvet
François Oppliger, Môtiers
Samantha Polidori, Travers
Bernard Rosat, Fleurier
Pierre-Alain Rumley, Couvet
Sven Schwab, Fleurier
Margrit Stähli-Mentha, Travers
Samantha Treichler, Couvet
Loris Vuillomenet, Môtiers
André Wegmüller, St-Sulpice

Nos priorités

Le PSVT avance des projets concrets dans neuf domaines, regroupés dans trois axes :

Rapprocher

Vie locale, Administration, Transports

Développer

Logement, Politique familiale, Fiscalité

Rayonner

Tourisme, Economie et Identité

Programme à visiter sur www.psn.ch/psvt

27 candidats socialistes en liste pour la nouvelle commune de La Tène

Alors que les autres communes ont déjà distribué leurs sièges, c'est bien ce lundi 5 mai que les représentants des partis de la future commune de La Tène devaient déposer la liste qui atteste de la réussite ou non de leur campagne de recrutement. Peu avant midi est tombée la nouvelle de l'accostage d'une pirogue PDC entre les palafittes de nos berges. Ses 6 occupants en sont sortis les pieds secs mais gageons que cette embarcation risque bien de prendre l'eau.

Par contre, la nouvelle tentative de mouillage d'une barque populiste ne s'est visiblement pas relevée de son embourbement dans la vase de notre baie de La Tène, avant même sa croisière inaugurale, prévue en 2004 déjà. L'ULR, de même que l'Entente villageoise, à force d'annoncer le rassemblement d'équipages toujours plus imposants, ont véritablement dopé nos envies de mobilisation.

Ainsi, pas moins de 76 lacustres convoiteront les 41 pilotis à repourvoir et nous ne sommes pas peu fiers, avec nos 27 candidats, de présenter la plus belle tribu. Que ce premier pied de nez à nos amicaux adversaires soit indiscutablement suivi par une victoire le 22 juin ! Nous y veillerons.

Plus d'informations sur www.ps-latene.ch

Eric Flury, conseiller général, Marin-Epagnier

Grand Conseil

Quelques mots sur des comptes noirs

...que nos adversaires de droite rabotent ; tel est le résultat du compte des finances de l'Etat 2007 : 15 millions d'excédent de revenus devenus 7,5 millions...

Ce résultat est à mettre au crédit de notre socialiste rigueur malgré une situation originelle difficile et grâce à une conjoncture favorable. Certaines collectivités sont largement bénéficiaires, n'ont plus de dettes et parlent de réduire l'impôt. Nous ne l'oublions pas.

Mais la politique cantonale du personnel nous inquiète. Les restrictions ont des limites qu'on a franchies : le service des naturalisations accuse deux ans de retard ! A qui la faute ? Et qu'en est-il du traitement calamiteux des motions et des postulats ? ... Heureusement qu'il y a accord salarial syndicalement solide.

Le groupe a tenté de refuser l'amendement de la droite pour un « faux don » à HNe. Cette dernière voulait surtout écorner le résultat « trop bon » : le résultat « bénéficiaire » a passé de 15 à 7,5 millions...

Mais on devra repenser notre promotion économique et la fiscalité qui va avec : + de 7 milliards à l'IFD contre 2,2 milliards « à la neuchâteloise »... N'y a-t-il pas problème ? Ne nous voilons pas la face. Le résultat favorable de 7,5 millions est appréciable. Résultat conjoncturel certes, mais aussi structurel : une partie du résultat est le fruit des efforts de tous. Surtout des plus faibles...

Le soleil ne brille pas pour tout le monde. La dette cantonale diminue de 100 millions. Le bénéfice enregistré, les investissements trop modestes et les rentrées fiscales y contribuent. Mais on doit s'interroger sur des investissements en baisse et un autofinancement de 210 % !?

Les infrastructures cantonales souffrent. Le patrimoine n'est plus entretenu. A l'exemple des lamentables salles de physique du lycée cantonal... Que fait le DGT, laxiste en diable sur ce sujet ? Et sa douteuse intendance des bâtiments !?

L'écart qui sépare les - 43 millions budgétés des + 7,5 millions aux comptes aurait été plus important sans les 10 millions du contentieux des caisses maladie, sans le principe d'échéance de 3,6 millions pour HNe et sans 9 millions supplémentaires pour les hôpitaux, l'action sociale et les HES. Et le canton fait 9 millions d'économie sur le personnel

Merci pour les recettes fiscales des PM pour + 30,5 millions et de + 17 millions pour les PP : elles ont contribué à améliorer le résultat de 60 millions.

On sait gré au ministre des finances pour sa clairvoyance. Et ses vigoureux plaidoyers.

Adrien Laurent, député

Erratum

Le Point no 265, page 6.
HE-Arc : retrouver des alliés
est le titre conforme

psn.ch fait peau neuve

Le PSN vous invite à visiter son nouveau site web. Outil d'information et de travail bienvenu pour tous les membres et sympathisants socialistes neuchâtelois, la plateforme psn.ch s'adresse à tous les internautes. Aux côtés de l'actualité, des actions et des campagnes du parti, psn.ch vous propose de dialoguer sur son forum.

Nouveauté attendue : le programme revu et corrigé par les commissions internes est désormais en ligne.

Portail cantonal, psn.ch donne une place de choix à toutes les sections du canton : vos commentaires et remarques viendront enrichir le site et nous vous en remercions. Evidemment, le dernier numéro du Point est aussi en ligne.

Agenda

27 juin 2008

Congrès statutaire du PSN

Promotion économique : bilan et perspectives
dès 17h30, lieu à préciser

Commission Affaires sociales

17 mai, 12h00, Neuchâtel, Secrétariat cantonal

Comité cantonal

21 mai, 19h00, Neuchâtel, Secrétariat cantonal

AG de section La Chaux-de-Fonds

21 mai, 20h, La Chaux-de-Fonds, Local PS

Préparation du Grand Conseil

22 mai, 19h30, Fontainemelon, l'Union

Session des Chambres fédérales

du 26 mai au 13 juin, Berne

Assemblée de section Neuchâtel

26 mai, 20h15, Neuchâtel, Max et Meuron

Session du Grand Conseil

27 et 28 mai, Neuchâtel, Château

Commission Environnement

28 mai, 18h00, Neuchâtel, Secrétariat cantonal

Votations fédérales

1^{er} juin

Commission Santé publique

2 juin, 20h00, Neuchâtel, Secrétariat cantonal

Assemblée de section de Neuchâtel

9 juin, 20h15, Neuchâtel, Max et Meuron

Bureau du comité cantonal

11 juin, 12h00, Neuchâtel, Secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil

12 juin, 19h30, Fontainemelon, l'Union